

Commune de JARCIEU

Séance publique du Conseil Municipal en date du 09 juin 2023.

L'an deux mille vingt trois le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de JARCIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Yann BERHAULT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 02 juin 2023

PRESENTS : M. BERHAULT Yann, M. LACHISE Samuel, Mme VILLARD Isabelle, M. HELLY Jean-Luc, Mme CHENU Mallory, Mme CHANAUX Claudine, Mme BOUZON Vanessa, M. BENOIT François, M. FROGER Eric, M. GERMAIN Eric, M. GENEVE Bastien, et Mme MOTTIN Noémie

EXCUSÉS : M. DUTAL Florent et Mme VANDERGHEYNST Julie

ABSENTS : M. GIRAUD Stéphane

Avait donné procuration :

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. HELLY Jean-Luc

Validation du compte rendu de la séance précédente

Signatures

1) Election Sénatoriale

Vu le Code Electoral notamment ses Articles L283 et suivants et R131 ;

Vu le Décret n° 2023-257 du 6 Avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs;

Vu La Circulaire Ministérielle N° IOMA2308397J du 30 Mars 2023 relative à la désignation des Délégués des Conseils Municipaux et leurs Suppléants et établissement du tableau des électeurs ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° 38-2023-05-25-00008 du 25 Mai 2023 fixant le nombre de Délégués et Suppléants sénatoriaux par commune et indiquant le mode de scrutin pour leur désignation ;

Considérant la liste unique proposée par M. Le Maire nommé « Tous Elus pour le Sénat » et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

a) Quorum

Le quorum est rempli à condition qu'au moins un tiers des membres en exercice est présent ou représenté.

b) Composition du bureau électoral

Le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés et les deux membres les plus jeunes. Il s'agit de : Monsieur HELLY Jean-Luc et Madame VILLARD Isabelle et Monsieur GENEVE Bastien et Madame MOTTIN Noémie.

Mme BOUZON Vanessa est nommé Secrétaire

La présidence du bureau étant assurée par M. Le Maire.

c) Election des délégués

Une seule liste « Tous Elus pour le Sénat » a été déposée comme suit :

Titulaires : 1. M. BERHAULT Yann - 2. Mme VANDERGHEYNST Julie - 3. M. HELLY Jean-Luc

Suppléants : 1. Mme CHENU Mallory - 2. M. LACHISE Samuel - 3. Mme VILLARD Isabelle

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote puis au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	13
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés = [b - (c + d)]	13

La liste obtient 13 voix.

Le Maire proclame donc élus les Délégués titulaire et les Délégués suppléants ci-dessus et conformément à la feuille de proclamation nominative jointe au procès-verbal.

Le Procès-verbal, dressé et clos le 09 Juin 2023 à 19 heures et 03 Minutes, en triple exemplaire, est, après lecture, signé par le Maire, les autres Membres du bureau et la Secrétaire.

Un exemplaire de Procès-verbal est transmis à la Préfecture ce jour au plus tard à 22 heures. Il doit mentionner l'acceptation ou le refus des délégués ou suppléants ainsi que les protestations éventuelles contre les opérations électorales.

Une délibération est prise en ce sens n° 362023

2) Intervention pour le Climat

M. Jacques VARIENGIEN, psychologue et psychothérapeute à la retraite, vient à la rencontre des élus dans différentes communes afin d'exposer un diagnostic scientifique sur la situation écologique dû au dérèglement climatique.

M. VARIENGIEN souligne son absence de parti-pris, se voulant juste être le messager d'une démarche citoyenne et démocratique.

Pour lui, les élus doivent contribuer à la prise de conscience de la réalité écologique, du diagnostic qui établit que la majorité des limites planétaires ont déjà été dépassées...

Il propose une enquête auprès des habitants afin de trouver ensemble des solutions locales aux problèmes de l'environnement et de l'environnement et de l'écologie.

S'en suit un débat avec les élus qui promettent d'y réfléchir.

3) Vélocita

Visite de Vélocita le Mercredi 14 juin 2023

M. Jean-Luc HELLY précise qu'il est important de lire les documents (rapport RTE,..) qui ont été envoyés à l'ensemble du conseil en préambule à cette présentation.

4) Services Périscolaires Tarifs 2023/2024

a) Cantine Scolaire

Monsieur le Maire nous informe

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97,

Vu le Décret N° 2006-753 du 29 Juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Vu la délibération N° 59-2021 portant convention d'accompagnement de gestion des services périscolaires avec le Centre de l'Ile du Battoir

Vu la délibération N° 26-2022 fixant le tarif du repas de la cantine scolaire pour l'année 2022/2023.

Le prix de revient du repas est estimé pour l'année 2022-2023 à 6.57 €, comprenant les dépenses du personnel affecté au service de la restauration scolaire et le coût de la fourniture des repas par la société SHCB. Ce service ne bénéficie d'aucune subvention et aucune modulation de prix n'est appliquée.

➤ Tableau récapitulatif des prix de repas 2022-2023

Quotient familial	Tarif Enfant Jarcieurois		Tarif Enfant extérieur à Jarcieu		Tarif Enfant PAI	Tarif Enfant non récupéré	
	Temps méridien	repas	Temps méridien	repas		Temps méridien	repas
0 à 500	1.60 €	2.10	2 €	2.10	1.70 €	4.52 €	2.10
501 à 1500	1.65 €	2.10	1.95 €	2.10	1.75 €	4.52 €	2.10
1501 à +	1.70 €	2.10	2 €	2.10	1.80 €	4.52 €	2.10

Le nombre d'enfants a significativement augmenté, ce qui implique des coûts d'encadrement plus importants.

L'augmentation des prix est progressive en fonction des tranches, avec respectivement 6%, 9% et 12%.

Le Maire propose de fixer les prix de repas pour l'année 2023/2024

Quotient familial	Tarif Enfant Jarcieurois		Tarif Enfant extérieur à Jarcieu		Tarif Enfant PAI	Tarif Enfant non récupéré	
	Temps méridien	repas	Temps méridien	repas		Temps méridien	repas
0 à 500	0.81 €	3.27 €	1.13 €	3.27 €	1.80 €	3.35 €	3.27 €
501 à 1500	0.98 €	3.27 €	1.31 €	3.27 €	1.91 €	3.35 €	3.27 €
1501 à +	1.15 €	3.27 €	1.49 €	3.27 €	2.02 €	3.35 €	3.27 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 0 voix Contre, 1 Abstention et 12 voix Pour, décide de fixer les prix de repas pour l'année 2023-2024, à savoir :

Quotient familial	Tarif Enfant Jarcieurois		Tarif Enfant extérieur à Jarcieu		Tarif Enfant PAI	Tarif Enfant non récupéré	
	Temps méridien	repas	Temps méridien	repas		Temps méridien	repas
0 à 500	0.81 €	3.27 €	1.13 €	3.27 €	1.80 €	3.35 €	3.27 €
501 à 1500	0.98 €	3.27 €	1.31 €	3.27 €	1.91 €	3.35 €	3.27 €
1501 à +	1.15 €	3.27 €	1.49 €	3.27 €	2.02 €	3.35 €	3.27 €

Une délibération est prise en ce sens n° 372023

b) Garderie Scolaire

Monsieur le Maire nous rappelle les tarifs 2022/2023 :

Quotient familial	Garderie du Matin	Garderie du Soir
0 à 500	1.20 €	1.40 €
501 à 1500	1.30 €	1.50 €
1501 à +	1.40 €	1.60 €

Le Maire propose de maintenir les tarifs pour l'année 2023/2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir pour l'année 2023/2024, les tarifs suivants :

Quotient familial	Garderie du Matin	Garderie du Soir
0 à 500	1.20 €	1.40 €
501 à 1500	1.30 €	1.50 €
1501 à +	1.40 €	1.60 €

Une délibération est prise en ce sens n° 382023

Le Conseil Municipal décide qu'à compter de la rentrée scolaire 2023, la garderie sera ouverte aux enfants de moins de 3 ans

5) **Subvention Communales 2023**

Vu les articles L 1611-4, L 2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération n° 192023 en date du 22 Mars 2023 portant adoption du Budget Primitif 2023 de la Commune

Monsieur le Maire nous propose d'attribuer des subventions aux associations l'année 2023, comme suit :

Chapitre 65 – Compte 6574 – Subvention aux Associations

- AFN	300 €
- HIT MUSIQUE	1 000 €
- SOU DES ECOLES	500 €
- T.E.C	4 590 €
- SPA DE LYON	702 €
- JARCIEU D'HIER A AUJOURD'HUI.....	500 €
- JARCIEU ANIM'	2 000 €
- ACCA.....	500 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré 1 voix Contre, 2 Abstentions et 10 voix Pour, décide d'attribuer et de verser les subventions aux associations comme proposé ci-dessus

Une délibération est prise en ce sens n° 392023

6) **Journée Commémorative CME**

Monsieur le Maire nous informe que le Conseil Municipal des Enfants a réfléchi à plusieurs propositions pour une journée commémorative ou journée exceptionnelle pour notre village.

Le CME propose : Journée de l'amour – Journée sur la germination ou le climat qui pourrait être en lien avec la journée village propre.

Une proposition sera faite lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

7) **Stagiaire Bénin**

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération n° 262023 concernant l'accueil d'un stagiaire dans le cadre de la coopération avec la République du Bénin.

Monsieur le Maire propose une convention de partenariat décentralisé avec la commune d'ADJARRA située au Bénin afin de préciser les obligations et les responsabilités de chaque commune pour l'accueil d'un stagiaire de la commune d'ADJARRA du 3 au 16 juillet 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la convention de partenariat décentralisé avec la commune d'ADJARRA précisant les obligations et les responsabilités de chaque commune pour l'accueil d'un stagiaire de la commune d'ADJARRA du 3 au 16 juillet 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à ce partenariat

Une délibération est prise en ce sens n° 402023

8) Questions diverses

a. ENERCOOP

Le partenariat avec ENERCOP est suspendu, le projet est sur une zone inondable AU regard du PLU actuel.

Monsieur le Maire nous propose d'attendre la révision de la carte d'aléas qui sera prochainement effectuée avec le PLUi.

ENERCOP souhaite néanmoins une demande de promesse de bail.

Dossier à suivre.

b. Fête Votive 2023

Monsieur HELLY Jean-Luc nous informe que les travaux du coffret électrique de la place de la Mairie auront lieu en fin d'année.

c. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

M. Jean-Luc HELLY propose de créer une commission PLUi afin d'étudier les nombreux points qui seront abordés avec les services d'EBER.

La Commission sera constituée de Messieurs Yann BERHAULT, Jean-Luc HELLY, Bastien GENEVE, Eric GERMAIN et Samuel LACHISE et Mesdames Claudine CHANAUX et Isabelle VILLARD.

d. Classe en « 3 »

Mme Vanessa BOUZON nous informe que la réunion des classe « en 3 » aura lieu le jeudi 15 juin 2023 à 20h00.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au Mercredi 05 juillet 2023 à 19 h 15

SIGNATURES

BERHAULT Yann

LACHISE Samuel

VILLARD Isabelle

HELLY Jean-Luc

CHENU Mallory

BENOIT François

BOUZON Vanessa

CHANAUX Claudine

FROGER Eric

GENEVE Bastien

GERMAIN Eric

GIRAUD Stéphane
ABSENT XXX

MOTTIN Noémie

VANDERGHEYNST Julie

DUTAL Florent

EXCUSEE XXXX

EXCUSE XXXX